

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de l'APEM

27 août 2014  
Rapport annuel  
1er avril 2013 au 31 mars 2014



Chers consœurs et confrères, membres de l'APEM,

Il me fait plaisir de partager avec vous les réalisations et activités de l'APEM de la dernière année financière, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

### L'ASSOCIATION

Tout d'abord, un mot sur la situation générale de l'association. Depuis la coupure du programme Aide aux créateurs, effective au 1<sup>er</sup> avril 2013, l'APEM a procédé à d'importantes restructurations, qui se sont très bien consolidées dans la dernière année. Joëlle Bissonnette, qui assurait la coordination des activités de communication et de représentation de l'APEM depuis septembre 2012, suite au départ de Diane Lamarre, a prouvé tout au long de l'année sa capacité à gérer et à faire avancer l'Association, de même qu'à assumer de plus amples responsabilités. Elle a d'ailleurs été nommée directrice générale en mai 2014. Janie Thibault, chargée de la formation et des projets numériques depuis août 2013, a démontré qu'elle pouvait mener les projets qui lui ont été confiés. L'APEM peut compter sur une équipe dynamique et dévouée.

**PLAN STRATÉGIQUE** : L'APEM a poursuivi la mise en œuvre du plan stratégique adopté en 2012. Dans les réalisations importantes, je souligne :

- a) **Plateforme de représentation** : L'automne dernier, l'APEM s'est dotée d'une plateforme de représentation, qui établit les valeurs devant guider les actions de la direction et des administrateurs, de même que les principes directeurs à adopter par ceux-ci lorsque vient le temps de prendre position sur des questions qui touchent les intérêts que nous représentons, de même que les positions spécifiques à certaines questions. Cette plateforme a permis à chacun des représentants de l'APEM d'agir de façon concertée et cohérente et d'accroître l'efficacité de nos interventions ;
- b) **Code de conduite** : De plus, en fin d'année, un code de conduite des membres de l'APEM a été adopté par le CA, afin d'établir ou préciser les devoirs et obligations des éditeurs envers le public, les auteurs, les collègues et partenaires d'affaires ainsi que de faire un pas de plus dans la professionnalisation de nos membres.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION** : L'année 2013-2014 a été marquée par le départ de Geneviève Côté, qui a dû démissionner en mars pour accepter le poste de Chef des affaires du Québec à la SOCAN. Nous la remercions de son bon travail pendant les 19 mois passés au sein du CA de l'APEM. Suite à son départ en mai dernier, le CA a décidé de ne pas combler son poste et d'attendre, pour ce faire, aux élections qui auront lieu aujourd'hui même.

**MEMBRES :** En 2013-2014, l'APEM a vu le nombre de ses membres diminuer légèrement. Ce nombre s'établissait à 50 au 31 mars 2014 (par rapport à 58 un an plus tôt). Cela s'explique, en partie, par l'augmentation de la contribution demandée aux membres professionnels. L'augmentation du tarif de la cotisation des membres professionnels a permis évidemment d'augmenter les revenus de l'Association, mais aussi de distinguer les membres investis dans l'édition, des membres qui l'étaient moins. L'APEM est maintenant plus représentative de son secteur.

**FINANCES :** Tout comme l'année dernière, les résultats financiers demeurent équilibrés et ce, sans dette à long terme. Un surplus a même pu être dégagé cette année, grâce à une gestion parcimonieuse des ressources. Nous le constaterons en détail lors de la présentation des états financiers. Malgré un budget réduit, l'APEM a encore réussi à réaliser de grandes choses, à faire avancer plusieurs dossiers, le tout afin de proposer des avantages et services tangibles à ses membres.

### **ACTIONS ET RÉALISATIONS DE L'APEM**

**ACTIVITÉS DE FORMATION :** En 2013-2014, grâce au soutien d'Emploi-Québec, l'APEM a présenté treize activités de formation, réparties en deux grandes catégories, soit le cours de base en édition musicale, qui porte sur les fondements juridiques et les pratiques commerciales de l'édition musicale, présenté en dix activités, et la formation continue, composée de trois activités visant des aspects précis du métier d'éditeur musical.

En plus, l'APEM a présenté cette année une formation sur l'édition musicale et le droit d'auteur au Festival en chanson de Petite-Vallée, au Festival international de la chanson de Granby, à la Semaine Musique NB (Saint-John, Nouveau-Brunswick) et aux participants à Ma Première Place-des-Arts.

Dans certains cas, nous avons collaboré avec d'autres associations pour donner nos formations et pour en faire la promotion (ex. : SPACQ, CQM, ADISQ, CRC). Chaque année, les activités de formation de l'APEM sensibilisent auteurs, compositeurs, éditeurs et autres travailleurs culturels au respect du droit d'auteur et à la valorisation et la reconnaissance de notre métier

**CONFÉRENCES, COLLOQUES ET AUTRES ACTIVITÉS :** L'APEM a participé en 2013-2014 à de nombreux événements majeurs de l'industrie musicale (Canadian Music Week, Rencontres de l'ADISQ, Galas de l'ADISQ et de la SOCAN, etc.) et à de multiples conférences, colloques et journées de consultation. Entre autres, l'APEM a présenté une allocution sur les défis et enjeux de notre industrie dans le cadre d'un colloque sur l'articulation commerce-culture à l'ère du numérique organisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) et la Coalition pour la diversité culturelle (CDC) ainsi que dans le cadre de l'examen de l'industrie canadienne de la musique par le comité permanent du Patrimoine canadien. L'APEM a aussi tenu, dans le cadre des FrancoFolies 2013, un atelier sur l'édition musicale au Québec et en France.

L'APEM est également membre de tables de concertation, associations et coalitions pour mieux défendre collectivement les intérêts de ses membres et mieux comprendre les enjeux qui les touchent, notamment l'**ICMP** (Confédération internationale des éditeurs musicaux), la **Coalition pour la diversité culturelle**, l'**ALAI** (Association littéraire et artistique internationale), l'**AJAVA** (Association des juristes pour l'avancement de la vie artistique), la **CAMI** (Coalition des ayants droit musicaux sur Internet), le **Comité ACCORD** (Alliance of Canadian Creative Organizations for Rights in the Digital era), le **Comité consultatif sur le disque et les arts de la scène de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec** (OCCQ), **Culture Montréal**, de même que le **RFAVQ** (Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec) et le **CQRHC** (Conseil Québécois des ressources humaines en culture), deux organismes directement investis dans le développement et la présentation d'activités de formation aux travailleurs culturels du Québec.

**ÉVANGELINE** : 2013-2014 a été l'année de la fin du développement technologique de la base de données de paroles de chansons Évangeline, de son lancement officiel auprès des ayants droit québécois et du début de son peuplement. Son lancement s'est tenu le 19 février, en présence d'auteurs, éditeurs, employés de sociétés de gestion collective de droit d'auteur, représentants des organismes subventionnaires ainsi que du Ministère de la Culture, dont le Ministre Maka Kotto, et bien d'autres partenaires du projet Évangeline. C'est également cette année que trois licences majeures ont été négociées et signées pour l'exploitation d'Évangeline : dans un premier temps avec la SODRAC, pour permettre à ses membres de participer à Évangeline, et dans un deuxième temps avec COPIBEC, pour la diffusion des paroles de chansons contenues dans Évangeline dans les écoles du Québec. Et au 31 mars dernier, nous étions toujours en négociations avec LyricFind, pour l'exploitation de ces paroles de chansons sur une foule d'applications et de services numériques au pays. Les perspectives avec Évangeline sont fort prometteuses! Le peuplement de la base de données va également bon train au Québec, mais il est loin d'être terminé. Nous avons encore besoin de vos efforts. En tant que membres de l'APEM, à l'origine d'Évangeline, vous devez donner l'exemple!

**PRIX CHRISTOPHER-J.-REED** : En 2013, l'APEM instaurait le prix Christopher-J.-Reed. Nommé en hommage à ce grand éditeur décédé en août 2012, le prix Christopher-J.-Reed est remis annuellement à une personne engagée dans sa communauté professionnelle, qui témoigne d'un grand respect des créateurs et du droit d'auteur et dont la contribution pour l'exercice et la reconnaissance de la profession d'éditeur musical est exceptionnelle. En remettant ce prix, l'APEM cherche non seulement à honorer le travail du récipiendaire, mais également à valoriser auprès de la nouvelle génération d'éditeurs et de l'industrie musicale en général des modèles de carrières exemplaires ou pour le moins inspirants dans les domaines de l'édition musicale et du droit d'auteur.

Pour sa première édition, le 19 juin 2013, dans le cadre des Rendez-Vous pros des Francfolies de Montréal, le prix a été remis à Daniel LaFrance. La cérémonie rassemblait de nombreux acteurs, artistes, artisans de l'industrie de la musique, signe de la notoriété qu'acquiert ce prix et l'événement qui l'entoure. Cette première cérémonie instaurait alors une tradition qui représente un jalon important de l'histoire de notre Association. Si elle reconnaît et salue le travail qui a été fait, et met en valeur notre métier et notre association, cette nouvelle tradition

souligne également le travail qu'il reste à faire pour défendre collectivement les intérêts des éditeurs musicaux et pour promouvoir la profession.

**ACTIVITÉS DE COMMUNICATION** : L'élaboration d'un plan de communication à l'automne 2012 a permis de déterminer avec précision les outils à mettre en place afin de mieux rejoindre nos publics-cibles. Depuis, l'APEM publie sur une base mensuelle son bulletin d'information, *L'éditeur électronique*, diffuse sur une base ponctuelle des communiqués sur des sujets spécifiques et tient son site Web à jour, ce qui correspondait à la première phase du plan de communication. Un rajeunissement de l'image graphique de l'APEM a également été entrepris au cours de l'année par une graphiste professionnelle, ce dont Joëlle vous parlera dans les projets pour l'année à venir.

## REPRÉSENTATIONS POLITIQUES ET INDUSTRIELLES

L'APEM, c'est aussi et avant tout une association qui défend vos droits et intérêts auprès de diverses instances. Ainsi, l'APEM a tout au long de l'année effectué différentes représentations politiques et industrielles. Retenons :

**MELS** : que l'APEM a continué à revendiquer la rémunération de l'utilisation, par le MELS, des œuvres de nos membres non représentés par la SODRAC. Nos négociations n'ont pas encore abouti, mais nous avons obtenu l'engagement écrit du Ministère à l'effet que dans la prochaine version de l'entente qui le lie aux ayants droit pour l'utilisation des œuvres musicales dans les établissements d'enseignement, une clause serait incluse, qui permettra à tout ayant droit, même non-membre de la Sodracc, de recevoir les redevances auxquelles il a droit. Ce n'est pas ce que demande l'APEM (l'APEM souhaite être partie à l'entente), mais il demeure que c'est la première fois que le Ministère reconnaît explicitement le bien fondé de nos prétentions. Il reste beaucoup de boulot à accomplir avant que les ayants droit non-SODRAC perçoivent des redevances de cette entente. Cela dit, nous n'avons jamais été aussi près du but.

**ALLIANCE SOCAN-SODRAC-CMRRRA** : l'APEM est aussi intervenue plusieurs fois auprès des acteurs concernés dans le cadre des discussions entourant l'éventualité d'une alliance entre la SOCAN, la SODRAC et la CMRRRA (qui a finalement échoué en décembre 2013) ;

**LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR ET AUTRES INTÉRÊTS PANCANADIENS** : l'APEM a participé cette année encore au comité pancanadien ACCORD (Alliance of Canadian Creative Organizations for Rights in the Digital era) et à la (CAMI) Coalition des ayants droit musicaux sur Internet pour préparer nos revendications en vue de la prochaine mise à jour de la *Loi sur le droit d'auteur* de même que pour intervenir sur les dossiers de droit d'auteur qui touchent à l'ensemble des ayants droit canadiens (ex. : intervention dans le cadre du régime avis et avis) ;

**COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR** : l'APEM a également formulé des propositions de candidatures à la présidence de la Commission du droit d'auteur, dans la foulée de la fin du mandat du dernier président, afin que le nouveau président soit un juge impartial, tant à l'égard des ayants droit musicaux que des utilisateurs. ;

**CRTC** : l'APEM a aussi cette année donné son appui aux interventions de l'ADISQ auprès du CRTC dans le cadre de la consultation concernant les avantages tangibles et la façon de déterminer la

valeur de la transaction ainsi que de la consultation quant à la révision ciblée des politiques relatives au secteur de la radio commerciale ;

**ÉTUDE SOCIOÉCONOMIQUE SUR L'ÉDITION MUSICALE** : l'APEM a participé à la réalisation d'une étude socioéconomique sur l'édition musicale par Patrimoine canadien, dont les résultats devraient paraître cet automne ;

**PIANOFILES.COM** : elle a également participé aux interventions de l'ICMP auprès de sites diffusant de façon illégale des paroles de chansons, qui a entraîné la fermeture (effective le 2 décembre prochain) du site pianofiles.com, qui diffusait illégalement des paroles de chansons de nombre de nos membres. Même si la lutte contre les sites illégaux nous semble moins prioritaire que l'instauration d'une contrepartie légale en matière de paroles de chansons (Évangeline) et que la conversion des activités illégales de ces sites en activités légales, ce résultat crée un précédent ;

**SOCAN** : l'APEM a exprimé cette année ses préoccupations à l'égard de la représentativité de l'équipe de direction de la SOCAN (sous-représentation du Québec, du français et des femmes) et à l'égard de l'unilinguisme anglophone de la SOCAN dans de nombreuses situations;

**MUSICACTION** : nous avons aussi fait des représentations afin que les éditeurs soient représentés au Conseil d'administration de Musicaction;

**SODEC** : et enfin, nous avons fait des représentations afin que les éditeurs soient représentés à la Commission du disque et spectacle de la SODEC.

## REMERCIEMENTS

Je le souligne, à chaque année, l'engagement et l'investissement des administrateurs de l'APEM. Les membres du Conseil ont consacré des heures, des journées en réunion du Conseil, comité de travail, conférences téléphoniques, etc. Les membres de l'APEM doivent être reconnaissants des énergies et des efforts qui sont déployés par les membres du Conseil afin de défendre et de promouvoir les intérêts de l'association et de ses membres. Au nom des membres de l'APEM : Daniel, Denis, Guillaume et Pierre-Luc, je tiens à vous remercier sincèrement.

Et au nom des membres du Conseil d'administration, je tiens à remercier le *dreamteam* de l'APEM : Joëlle Bissonnette, maintenant Directrice générale de l'Association et Janie Thibault, chargée de la formation et des projets numériques. L'APEM est privilégiée de compter sur vous. Le bon fonctionnement et le succès des activités de l'APEM reposent sur vous. Et vous avez relevé avec brio les défis auxquels vous avez fait face tout au long de l'année. Votre dynamisme communicatif a insufflé l'énergie nécessaire à l'essor de l'Association. Et pour ma part, à titre de président, ce fut un plaisir quotidien de vous côtoyer et de travailler avec vous. Merci d'être ce que vous êtes. J'envie déjà le prochain président.

David Murphy  
Président  
APEM